



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 110-2023 P**
Séance du 23 mai 2023

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 55 000 F pour l'étude du réaménagement en faveur de la mobilité douce de la Promenade entre l'ancien parking Majoro et la route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons Schéma Directeur du Réseau Cyclable N° 29'873 de la Commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013 et plus particulièrement l'identification de l'itinéraire Bachet – Cherpines, dont la Promenade est l'un des maillons, comme parcours majeur de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu la résolution R 11-2017 « Pour une requalification de la route de Saint-Julien en un espace public sécurisé et partagé », acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 23 janvier 2018,

vu l'étude pour le réaménagement de la route de Saint-Julien, entre la route du Camp et le Mail 2000, pilotée par l'Office Cantonal des Transports du Canton de Genève,

vu le projet de réaménagement de la route de Saint-Julien, au droit du débouché de la Promenade sur la route de Saint-Julien, déposé le 14 février 2023 en requête en autorisation de construire (DD 324'553) par le Département des Infrastructures du Canton de Genève et qui prévoit l'aménagement d'un seuil et d'une traversée piétonne et cyclable de la route de Saint-Julien pour sécuriser la liaison de mobilité douce entre la Promenade et le Mail 2000,

vu l'étude urbaine pour le réaménagement de la route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates menée par la Commune en complément de l'étude « mobilité » menée par le Canton,

vu l'image directrice, issue de l'étude urbaine, pour un réaménagement de la Promenade dans son tronçon compris entre l'ancien parking Majoro et la route de Saint-Julien, élaborée en coordination avec le projet de réaménagement de la route de Saint-Julien,

vu la suppression en décembre 2021 des places de stationnement pour voitures au parking Majoro et la fermeture au trafic motorisé, à l'exception des riverains, du tronçon de la Promenade compris entre la route de Saint-Julien et l'ancien parking Majoro,

vu l'exposé des motifs EM 110-2023, de mai 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre « m » de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. De réaliser l'étude pour le réaménagement en faveur de la mobilité douce de la Promenade entre l'ancien parking Majoro et la route de Saint-Julien.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 55 000 F, destiné à réaliser cette étude.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 55 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux, qui sera présenté ultérieurement.
5. Au cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/MC/phz/bg # 139'202 – SF/PL - Mai 2023



Commune de Plan-les-Ouates

EXPOSE DES MOTIFS N° 110-2023

▪ **Message aux membres du Conseil municipal** ▪

OBJET:

Crédit d'engagement pour l'étude du réaménagement en faveur de la mobilité douce de la Promenade entre l'ancien parking Majoro et la route de Saint-Julien

55'000 F

Plan-les-Ouates – Mai 2023

Crédit d'engagement pour l'étude du réaménagement en faveur de la mobilité douce de la Promenade entre l'ancien parking Majoro et la route de Saint-Julien

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Préambule

La Promenade comme maillon d'un parcours majeur de mobilité douce

La Promenade, qui relie la route de Saint-Julien au chemin de Vers, est un mail piétons-cyclistes et l'un des maillons de la colonne vertébrale du réseau de mobilité douce de la Commune de Plan-les-Ouates avec la Promenade Tordue et la Mail 2000.

A l'avenir, cette colonne vertébrale se poursuivra jusqu'au quartier des Cherpines en lien avec le développement de ce nouveau quartier et les aménagements réalisés dans le cadre du prolongement de la ligne de tramway entre les Palettes et Saint-Julien. Ces différents tronçons permettront de compléter l'itinéraire « Bachet – Cherpines » recensé comme parcours majeur du Plan directeur des chemins pour piétons et Schéma directeur du réseau cyclable N° 29'873, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013 (voir figure 1).

Figure 1 : la Promenade dans le réseau de mobilité douce de la Commune



Extrait du rapport final du Plan directeur des chemins pour piétons et Schéma directeur du réseau cyclable N° 29'873

Problématique

La Promenade comprend plusieurs tronçons distincts, qui ne sont pas aménagés de la même manière. Le tronçon concerné par la présente délibération, entre l'ancien parking Majoro (parking situé à côté de la baraque à Thomas) et la route de Saint-Julien, a la particularité d'avoir été jusque fin 2021 une voie d'accès à un parking public et donc d'avoir été un espace partagé entre la mobilité douce et le trafic motorisé, ce qui péjorait la sécurité et le confort des piétons et des cyclistes.

Au vu du danger que représentaient les conflits entre la mobilité douce et le trafic motorisé, le Conseil administratif a décidé de supprimer le parking Majoro et de le fermer à la circulation motorisée, hormis les riverains pour une utilisation ponctuelle, ce tronçon de la Promenade.

Ces mesures ne constituent toutefois qu'une étape intermédiaire en vue d'un réaménagement plus conséquent en lien avec le projet de réaménagement de la route de Saint-Julien et plus particulièrement avec les aménagements prévus entre la Promenade et le Mail 2000.

En effet, c'est également le franchissement de la route de Saint-Julien pour les piétons et les cyclistes qui est dangereux et inconfortable. Il s'agissait donc d'élaborer un concept global du secteur pour la mobilité douce, en tenant compte du projet de réaménagement de la route de Saint-Julien et des accès aux parcelles privées adjacentes.

La présente délibération a ainsi pour objet l'étude du réaménagement du tronçon de la Promenade compris entre l'ancien parking Majoro et la route de Saint-Julien, en vue de donner une cohérence d'ensemble au concept de sécurisation des modes doux élaboré en coordination étroite avec le réaménagement de la route de Saint-Julien.

2. Explications techniques

Etude préliminaire

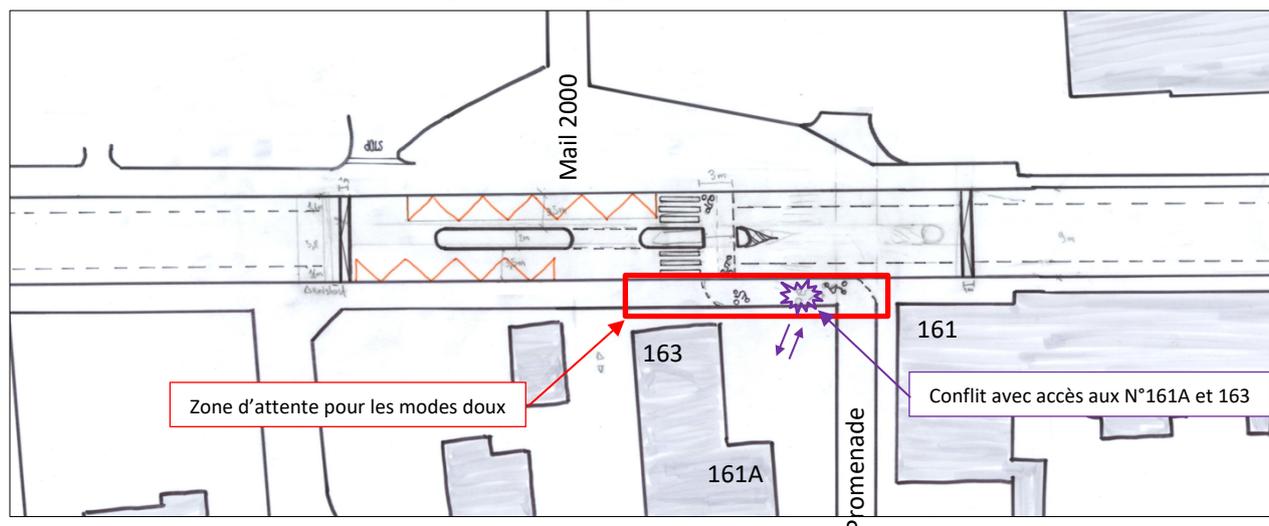
Dans le cadre de l'étude « urbaine » pour le réaménagement de la route de Saint-Julien, initiée par la Commune en parallèle de l'étude mobilité menée par l'Office Cantonal des Transports pour la progression des lignes de bus et la sécurisation des modes doux sur la route de Saint-Julien, une étude préliminaire pour le réaménagement du tronçon concerné par le présent crédit d'étude a été effectuée.

Cette étude préliminaire avait pour but d'identifier l'ensemble des contraintes du périmètre et d'élaborer une image directrice cohérente avec le projet de réaménagement de la route de Saint-Julien.

Une première contrainte avait trait au manque d'espace à disposition le long de la route de Saint-Julien pour aménager une zone d'attente et de croisement pour les modes doux en lien avec le franchissement de la route de Saint-Julien. L'étroitesse du trottoir ne permettant en effet pas d'éviter les conflits entre piétons et cyclistes dans cette zone d'attente et de circulation (voir figure 2 page suivante). Il s'agissait donc d'élaborer un projet permettant d'avoir un espace élargi pour les modes doux.

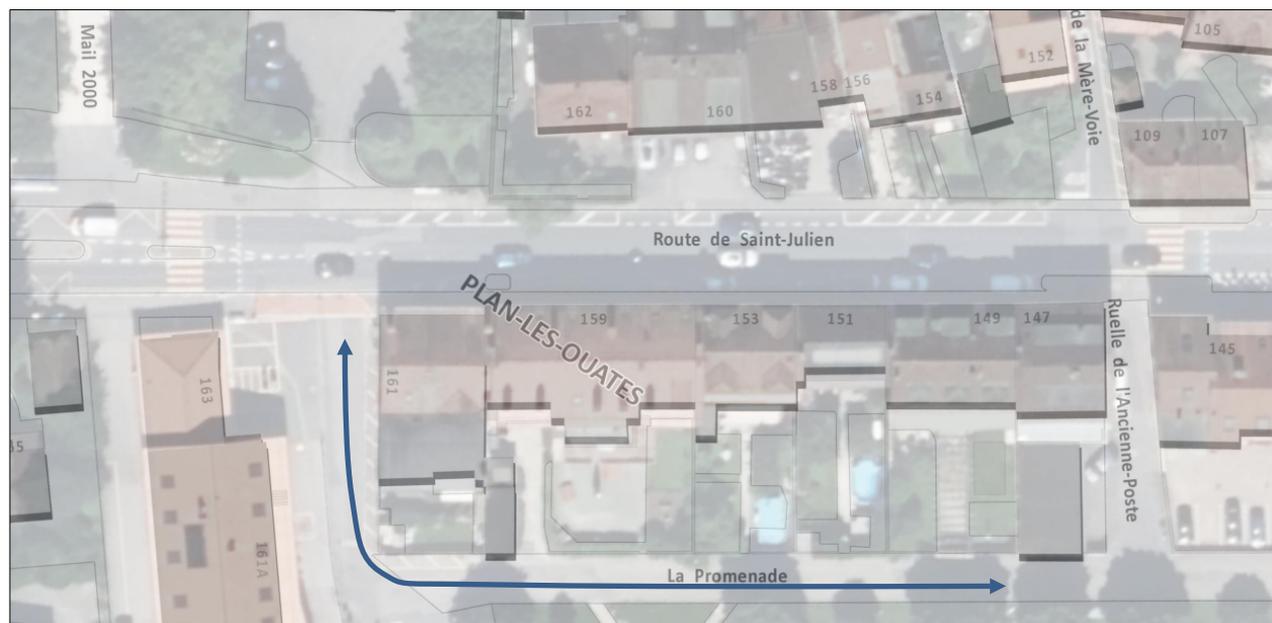
La seconde contrainte était en lien avec l'accès à la parcelle voisine (N^{os} 161A et 163 route de Saint-Julien) qui coupe le trottoir et la piste cyclable aux abords immédiats de la traversée piétonne et cyclable projetée par le réaménagement de la route de Saint-Julien (voir figure 2). Cette configuration engendre déjà actuellement de nombreuses situations accidentogènes, qui ne feront qu'augmenter avec le développement urbain et l'augmentation du nombre de cyclistes attendue ces prochaines années. Afin de supprimer ce point de conflits, un nouveau concept d'accessibilité à la parcelle précitée devait être élaboré, toujours en cohérence avec le réaménagement de la route de Saint-Julien et en concertation avec les propriétaires et usagers de la parcelle en question.

Figure 2 : contraintes relatives au manque d'espace dans la zone d'attente pour les modes doux projetée par le projet de réaménagement de la route de Saint-Julien et au conflit avec l'accès aux numéros 161A et 163 de la route de Saint-Julien (schéma issu de l'étude d'avant-projet du réaménagement de la route de Saint-Julien et adapté par le SCA)



Enfin, la troisième contrainte consistait au maintien de l'accès motorisé à la Promenade pour les riverains des N^{os} 147 à 161 de la route de Saint-Julien, qui disposent historiquement d'un accès à l'arrière des bâtiments, via la Promenade, pour des travaux ou des livraisons conséquentes. Le projet devait donc assurer que les riverains puissent toujours accéder à l'arrière des bâtiments ou en ressortir par le tronçon de la Promenade concerné par la présente délibération.

Figure 3 : schéma du maintien de l'accès à l'arrière des numéros 147 à 161 Route de Saint-Julien

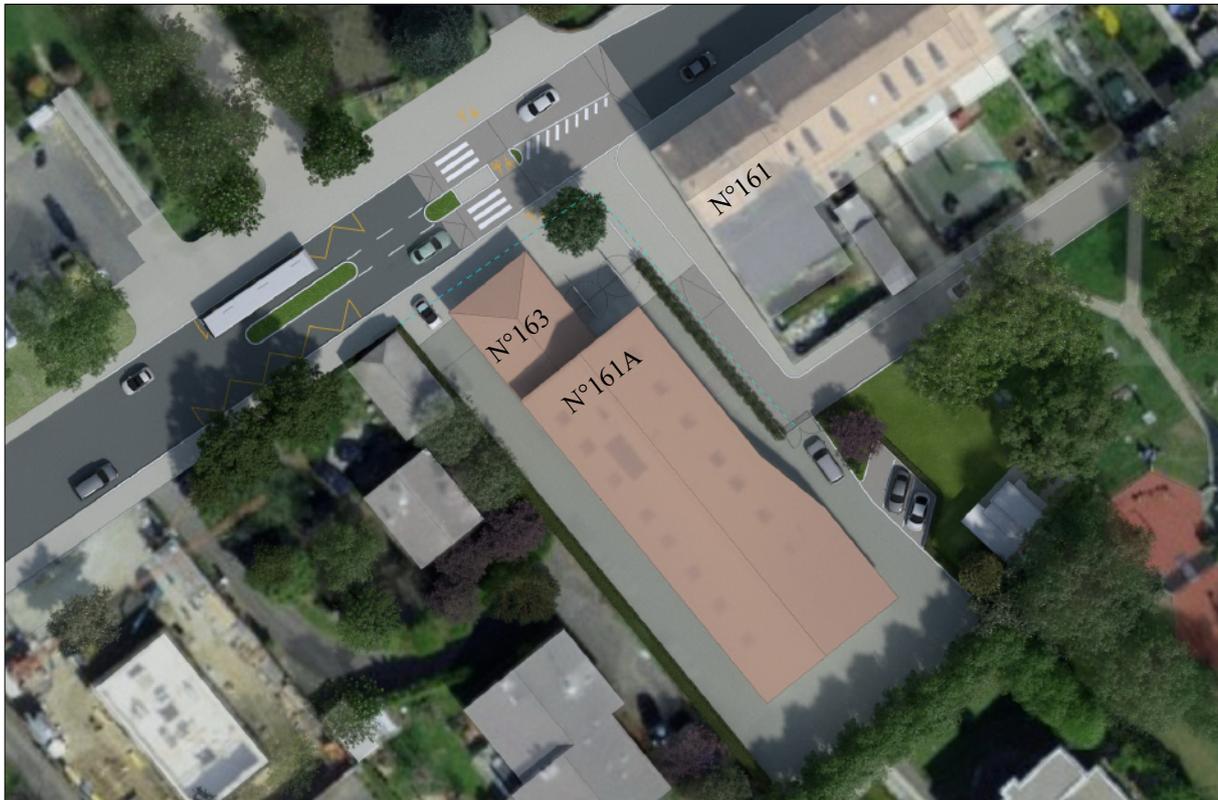


Il en est ressorti une image directrice (annexe 3a) comprenant les éléments suivants :

- Élargissement de la zone d'attente des piétons et cyclistes pour la traversée de la route de Saint-Julien côté Salève.
- Suppression de l'accès existant aux N^{os} 161A et 163 situé côté Lancy et des places de stationnement privées.
- Aménagement d'un espace public au droit des places de stationnement privées existantes au droit du N^o 161A.

- Aménagement d'une voie à sens unique dans le sens de la sortie sur la route de Saint-Julien mutualisée pour les riverains des N^{os} 147 à 163 (riverains des N^{os} 147 à 161, avec entrée par la ruelle de l'ancienne Poste et clients des commerces et services des N^{os} 161A et 163).
- Circulation des cycles à double-sens sur cette voie mutualisée.
- Mise à sens unique de l'accès aux N^{os} 161A et 163 situé côté Perly (entrée côté Perly et sortie côté Lancy sur la voie à sens unique mutualisée).
- Aménagement d'un trottoir le long de la façade et du muret du N^o 161 afin de sécuriser les piétons.
- Aménagement de places de stationnement privées pour les N^{os} 161A et 163 en compensation des places supprimées pour l'aménagement d'un espace public.
- Aménagement d'un espace végétalisé au droit de l'ancien parking.
- Echange parcellaire ou inscription de servitudes d'usage entre la Commune et l'association propriétaire de la parcelle des N^{os} 161A et 163.

Figure 4 : image directrice issue de l'étude préliminaire



Objectifs de l'étude

L'étude du réaménagement du tronçon de la Promenade entre l'ancien parking Majoro et la route de Saint-Julien a pour objectifs, sur la base de l'image directrice initiée en phase d'étude préliminaire :

- D'élaborer le projet d'aménagement paysager sur l'ancien parking Majoro.
- D'élaborer le projet d'aménagement de l'espace public au droit du N^o 163 compatible avec la circulation des modes doux.

- D'élaborer le projet d'aménagement de la voie de circulation partagée entre les modes doux et les véhicules sortant des N^{os} 161A et 163, ainsi que des riverains de N° 147 à 161, en reprenant les éléments mentionnés ci-avant.
- D'élaborer les documents de mutation parcellaire ou d'inscription de servitudes entre les parcelles privées communales et l'association propriétaire des N^{os} 161A et 163.

3. Procédure administrative

Phases d'étude

L'étude pour le réaménagement de la Promenade comprend :

- Une étude de variantes d'aménagements paysagers, d'espaces publics et de voies de circulation (Phase 31 SIA) avec :
 - Un plan au 1/250^e de chaque variante
 - Des coupes de principes de chaque variante
 - Une estimation des coûts à +/- 20% de chaque variante
- L'élaboration du projet de la variante retenue par la Commune (Phase 32 SIA).
- Le dépôt et le suivi d'une demande d'autorisation de construire (Phase 33 SIA).
- L'élaboration du dossier d'appel d'offres pour la réalisation, l'analyse des offres reçues et la proposition d'adjudication (Phase 41 SIA).

L'association HAU (Handicap Architecture Urbanisme) sera consultée dans le cadre de cette étude, dans le but d'anticiper toutes les questions relatives aux déplacements des personnes à mobilité réduite.

Le projet d'exécution (Phase 51 SIA), l'exécution de l'ouvrage (Phase 52 SIA) et sa mise en service (Phase 53 SIA) seront intégrés dans une demande de crédit d'engagement global suite au retour des soumissions pour la réalisation des travaux.

Planning intentionnel

La Commune souhaite mener cette étude entre l'été 2023 et l'été 2024.

- Septembre 2023 : Adjudication
- Novembre 2023 : Rendu étude de variantes (phase 31)
- Novembre 2023 : Décision de la Commune sur une variante d'aménagement
- Janvier 2024 : Rendu projet d'aménagement (phase 32)
- Mars 2024 : Dépôt de la demande d'autorisation de construire (phase 33)
- Avril 2024 : Élaboration du dossier d'appel d'offres et envoi des soumissions (phase 41)

4. Calcul du montant du crédit d'engagement

Le montant du crédit est calculé sur la base de l'offre des bureaux ZS (ingénieurs civils) et Buro (architectes paysagistes) de mars 2023. Chaque heure est facturée selon un taux horaire de 120 CHF HT.

Le montant du crédit d'engagement se compose des éléments suivants :

Phase d'étude 4.31 Avant-projet	9'000.00	CHF HT
Phase d'étude 4.32 Projet de l'ouvrage	12'600.00	CHF HT
Phase d'étude 4.33 Autorisation de construire	1'800.00	CHF HT
Phase d'étude 4.41 Appel d'offres pour la réalisation	6'600.00	CHF HT
Honoraires divers autres mandataires (Géomètre, notaire, HAU,...)	15'000.00	CHF HT
Frais de reproduction	1'000.00	CHF HT
Emoluments	1'500.00	CHF HT
Débours et imprévus (7%)	3'150.00	CHF HT
TOTAL H.T	50'650.00	CHF HT
TVA (y compris hausse 2024)	3'990.00	CHF
TOTAL du crédit d'engagement (arrondi)	55'000.00	CHF TTC

5. Conclusion

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, de mettre en œuvre ce projet et vous recommande de voter ce crédit d'engagement de Fr. 55'000 F TTC pour le réaménagement en faveur de la mobilité douce de la Promenade entre l'ancien parking Majoro et la route de Saint-Julien.

Le Conseil administratif

**Crédit d'engagement pour l'étude du
réaménagement en faveur de la mobilité douce
de la Promenade entre l'ancien parking Majoro et
la route de Saint-Julien**

Annexe 1

Estimation du coût des études

SCA/Mai 2023



Commune de Plan-les-Ouates

Crédit d'engagement pour l'étude du réaménagement en faveur de la mobilité douce de la Promenade entre l'ancien parking Majoro et la route de Saint-Julien

SCA

mai-23

CREDIT D' ENGAGEMENT

A. Phases d'étude 4.31 à 4.41 SIA 105

4,31	Avant-projet		9 000,00	F
4,32	Projet de l'ouvrage		12 600,00	F
4,33	Dossier de demande d'autorisation		1 800,00	F
4,41	Appel d'offres		6 600,00	F
Total phases 4.31 à 4.41			HT	30 000,00 F

B. Honoraires divers

	Géomètre		5 000,00	F
	Notaire		5 000,00	F
	Consultation association HAU		1 000,00	F
	Autres mandataires		4 000,00	F

Total Travaux divers	HT	15 000,00 F
-----------------------------	-----------	--------------------

C. Taxes, débours et imprévus

	Frais de reproduction		1 000,00	F
	Emoluments		1 500,00	F
	Divers et imprévus : 7%	45 000,00	3 150,00	F

Total débours et imprévus	HT	5 650,00 F
----------------------------------	-----------	-------------------

Total des coûts, études, frais, débours et hausses	50 650,00 F
TVA 7.7%	3 910,00 F
Hausse TVA 2024 sur 20'000F	80,00 F

TOTAL DU CREDIT D'ENGAGEMENT

55 000,00 F

**Crédit d'engagement pour l'étude du
réaménagement en faveur de la mobilité douce
de la Promenade entre l'ancien parking Majoro et
la route de Saint-Julien**

Annexe 2

**Financement et coûts induits
Investissement**

SCA/Mai 2023

Financement

Crédit d'engagement pour l'étude du réaménagement en faveur de la mobilité douce de la Promenade entre l'ancien parking Majoro et la route de Saint-Julien

1	Crédit brut			55 000,00
----------	--------------------	--	--	-----------

2 Recettes

2,1	Subventions cantonales	fr.	-
2,2	Participation des routes cantonales	fr.	-
2,3	Taxe d'équipement	fr.	-
2,4	Taxe d'écoulement	fr.	-
2,5	Sport-Toto	fr.	-
2,6	Subventions fédérales	fr.	-
2,7	Divers	fr.	-
	Crédit net	fr.	55 000,00

3 Commentaires

Evaluation des coûts induits

Crédit d'engagement pour l'étude du réaménagement en faveur de la mobilité douce de la Promenade entre l'ancien parking Majoro et la route de Saint-Julien

1 Revenus annuels 0,00

Total des revenus annuels

2	Charges annuelles pour la première année	Durée	Montant	Taux		
2,1	Charges financières		50 000,00	2,00%	fr.	1 000,00
2,2	Amortissements				fr.	-
	Total des charges pour la première année				fr.	1 000,00

3 Coûts induits pour la première année fr. 1 000,00

Investissement

Crédit d'engagement pour l'étude du réaménagement en faveur de la mobilité douce de la Promenade entre l'ancien parking Majoro et la route de Saint-Julien

PREVISION Plan annuel des investissements

Crédit global 0,00

Répartition selon plan des investissements

	2023	Total
Dépenses brutes prévues	0,00	0,00
Recettes estimées		0,00

Total dépenses nettes 0,00 0,00

PREVISIBLE Coûts des travaux

Crédit global 55 000,00

Répartition selon exécution

	2023	2024	Total
Dépenses brutes prévues	35 000,00	20 000,00	55 000,00
Recettes estimées	0,00	0,00	0,00

Total dépenses nettes 35 000,00 20 000,00 55 000,00

**Crédit d'engagement pour l'étude du
réaménagement en faveur de la mobilité
douce de la Promenade entre l'ancien parking
Majoro et la route de Saint-Julien**

Annexe 3

Annexe 3a : Image directrice issue de l'étude préliminaire

SCA/Mai 2023

